

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Hervé DUBREUIL, appartenant au groupe Agence Française de Développement (ci-après « AFD »), à l'effet de :

- Signer le bail relatif à la location d'un appartement à Bruxelles, pour une durée illimitée, pour un coût maximum du loyer de 2800 EUR/mois, dans le cadre de sa mise à disposition à la Direction Générale du Voisinage (Commission Européenne).
- Accomplir tous actes se rapportant à cette location, y compris tous les actes relatifs aux démarches et procédures nécessaires;
- Accomplir tous actes relatifs au paiement de tous droits d'enregistrement dus en relation avec cette location.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 11 juillet 2018
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX